

L'INTERVIEW

Nouvelles opportunités d'investissement, de la théorie à la réalité

Fonds ESG, cryptomonnaies, ... la prévoyance s'ouvre à de nouvelles opportunités d'investissement. Miroir aux alouettes ou alternatives performantes, Jean-François André, Directeur du courtage LPP chez Swiss Risk & Care, et Alberto Gonzalez, Market Head Romandie chez Finpension AG, font le point.

1. Conseillez-vous d'investir dans la cryptomonnaie pour sa prévoyance ?

Alberto Gonzalez : La FINMA, l'autorité de surveillance du marché financier, a autorisé le premier fonds en cryptomonnaie de droit suisse en septembre 2021. Concrètement, il n'est pas possible d'investir directement dans les cryptomonnaies pour sa prévoyance mais uniquement via un fonds crypto c'est-à-dire dans un placement collectif. Dans tous les cas, ce type d'investissement devrait être réservé aux stratégies d'investissement à risque « élevé » et « très élevé », et ne devrait pas excéder 5 % des placements dans le cadre de la prévoyance.

2. De quoi sont constitués les fonds ESG ?

Alberto Gonzalez : Les placements dit « responsables » sont actuellement tendances. Les entreprises faisant partie de la stratégie d'investissement du fonds ESG sont évaluées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (=ESG). Elles obtiennent ainsi une note ESG. Une fois les notes individuelles des entreprises compilées, cela donne une note ESG au fonds d'investissement dit ESG. Il faut préciser que cette évaluation ne correspond pas à un standard international. D'un pays à l'autre, l'interprétation sera différente en fonction des critères d'évaluation retenus. Il est donc aujourd'hui difficile de comparer les entreprises et la note reste indicative.

3. Faut-il investir dans les fonds ESG ?

Jean-François André : En général, les entreprises choisissent leur caisse de pension en fonction de ses coûts, de la qualité de sa gestion administrative, de sa solidité, de la sécurité de ses process et de ses rendements. Néanmoins, depuis 2 ans, on observe que le respect des critères ESG par la caisse de pension entre plus fréquemment dans les demandes de nos clients. Les acteurs du marché suivent cette tendance au « verdissement » même si les fonds ne sont pas tous labellisés ESG. Les fonds ESG sont-ils performants ? La question qui se pose n'est-elle pas plutôt : sommes-nous prêts à sacrifier une partie du rendement au profit de la durabilité qui est en elle-même une autre forme de performance ?

Le replay du webinaire est visionnable sur notre site internet : <https://www.swissriskcare.ch/les-webinaires>

Assurance-maladie : des hausses en vue

Les primes d'assurance-maladie devraient connaître une forte hausse en 2023, entre 5 à 10 %. Les raisons sont multiples : le rattrapage post-covid des dépenses, beaucoup d'exams ou d'opérations ayant été reportés pendant les premières vagues Covid, l'intervention du Conseil national pour obliger les caisses-maladie à reverser des compensations à leurs assurés pour réduire leurs réserves trop élevées, et, enfin, la hausse du taux d'inflation. Nous rappelons que les assurés doivent annoncer leur souhait de résilier leur contrat d'assurance-maladie de base avant le 30 novembre. Pour les complémentaires, la date butoir est en général le 30 septembre (à vérifier auprès de votre assureur ou courtier). Encore faut-il être sûr d'y trouver un réel intérêt dans le contexte actuel.

La Nuit du Bien commun, le 20 septembre au Théâtre du Léman

Swiss Risk & Care s'engage auprès de Genève pour le Bien Commun afin d'aider des associations à lever des dons. En tant que membre du comité de sélection, nous avons examiné les projets de 20 associations pour en sélectionner 9 qui viendront présenter leur pitch lors de la Nuit du Bien Commun et espérer récolter un maximum de fonds pour concrétiser leurs projets.

Venez nombreux participer à cet événement unique en Suisse. L'inscription est gratuite, seule une promesse de don vous sera demandée. Il s'agit d'un engagement moral.

Information et inscription : <https://geneve.lanuitdubiencommun.com/>

Participez à notre enquête de lectorat

**Vous êtes lecteur d'Insurance Inside ?
Votre avis nous intéresse !**

Merci de prendre 5 minutes pour répondre à ces quelques questions à découvrir en flashant le QR Code.



SWISS RISK & CARE

Our independence - Your best insurance

INSURANCE INSIDE

N° 27
SEPT. 2022



ÉDITO

Impact de l'inflation sur l'assurance : quelles perspectives ?

La crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont des conséquences lourdes sur les économies mondiales et, notamment, sur le marché de l'assurance. Élément favorable : la remontée des taux d'intérêt. Celle-ci joue en faveur des assureurs qui gèrent d'importants portefeuilles d'obligations et qui devraient obtenir de meilleurs rendements leur permettant de reconstituer leurs provisions. Malheureusement, cette situation ne devrait pas compenser les conséquences liées à la hausse de l'inflation et nous devrions assister à une nouvelle augmentation des primes en 2023. Selon l'étude de Swiss Re*, les coûts de dédommagement des sinistres devraient être de plus en plus lourds (fréquence des catastrophes naturelles, hausse des matières premières et des salaires...). Toutes les branches de l'assurance devraient être impactées par cette hausse.

Ainsi, les primes de l'assurance-maladie devraient enregistrer un renchérissement estimé entre 5 et 10 %. Dans ce cas précis, l'inflation n'est pas la seule explication. Nous assistons en effet à un rattrapage post-pandémique des dépenses de santé, un grand nombre d'opérations et d'exams ayant

été différé pendant les différentes vagues de Covid, auquel s'ajoute l'intervention du Conseil national exigeant de la part des assureurs maladie de reverser une partie de leurs réserves jugées trop élevées.

Dans ce contexte tendu, défavorable pour les entreprises et leurs collaborateurs, le rôle du courtier indépendant prend tout son sens. Plus que jamais, il est votre allié pour défendre vos intérêts. Notre méthodologie, notre connaissance du marché et notre poids de leader sont autant d'atouts qui nous permettent d'optimiser votre portefeuille d'assurance. Nous sommes également à vos côtés pour trouver des solutions alternatives. L'article sur la prévoyance que vous découvrirez dans les pages qui suivent en est la parfaite illustration. « Oser aujourd'hui pour assurer demain », tel est encore et toujours notre credo.

Bonne lecture!

David Cochet
Directeur général

* « Le volume des primes d'assurance mondiales atteindra un nouveau sommet en 2022 ». Etude du 13 juillet 2022 – Swiss Re



Planification financière : organiser sa prévoyance fait la différence

A l'heure où la Confédération tente d'initier une nouvelle réforme du 2^e pilier, les chefs d'entreprises cherchent les solutions les plus efficaces pour faire fructifier leur fortune et planifier leur retraite ainsi que celle de leurs employés. La prévoyance professionnelle offre de multiples possibilités qui auront un impact considérable tant au niveau du montant de la rente qu'au niveau fiscal.

Les solutions offertes par le 2^e pilier

Organiser sa prévoyance constitue un enjeu majeur pour les entreprises comme pour les collaborateurs. Le 2^e pilier (LPP) propose plusieurs possibilités.

- **Choisir entre le capital ou la rente ou, encore, un mix des deux** peut constituer une solution intéressante selon son projet de vie post-retraite. Combiner retrait en capital et rente permet de couvrir les besoins de base tout en se donnant la possibilité

de réaliser à tout moment des projets ou d'optimiser sa fiscalité.

- **Opter pour une retraite partielle** peut également être une solution douce, alternative à l'arrêt brutal à l'âge légal. Par exemple, à 62 ans, l'employé choisit de travailler à 60 % puis à 64 ans, à 30 % avant de s'arrêter à 65 ans. Il touche alors une rente progressive au *prorata temporis*. Intérêt pour l'employeur : envisager la succession de l'employé avec une possibilité de tuilage toujours bénéfique pour la continuité des affaires et le climat social.

- **Procéder à des rachats d'années** : il est possible de rattraper ses lacunes de cotisations en investissant dans sa caisse de pension. C'est le cas des personnes qui sont arrivées sur le marché de l'emploi suisse tardivement ou qui souhaitent aligner leur prévoyance sur un salaire revu à la hausse. Non seulement cette solution vaut pour les années antérieures mais aussi pour les années futures. Si un salarié souhaite prendre sa retraite à 62 ans et toucher une rente à taux plein, il peut préfinancer sa retraite. Autre atout important : les rachats sont déductibles fiscalement.



L'impact d'une planification financière : 1 % de rendement supplémentaire sur son épargne-retraite en début de carrière équivaut à 20 % de retraite en plus...!

- **Modifier sa domiciliation** : d'un canton à l'autre, la fiscalité peut avoir de fortes variations. C'est un point à prendre en compte lors du départ à la retraite.

Contrairement à la caisse de pension qui ne propose qu'une seule stratégie, le 1^e peut offrir jusqu'à 10 stratégies de placement, classées en fonction du risque d'investissement.

- **Verser des cotisations supplémentaires** : si les cotisations de l'employeur sont supérieures à celles de l'employé, ce dernier peut augmenter ses versements à hauteur de ceux de son employeur pour accroître sa retraite.

Ses avantages sont multiples tant pour l'employeur que pour l'employé : il n'y a pas de constitution de réserves. Concrètement, le choix de l'assuré n'impacte pas les autres. Pour les entreprises soumises aux normes comptables IFRS, les engagements de prévoyance au bilan peuvent être réduits, ce qui a pour effet d'améliorer ses fonds propres. Enfin, comme le précise Jean-François André, « *le 1^e peut constituer un outil d'attractivité et de fidélisation des managers ou des key people de l'entreprise.* » Le collaborateur, quant à lui, bénéficie d'une optimisation fiscale grâce aux rachats volontaires, peut choisir sa stratégie de placement en

fonction de sa tolérance au risque et en changeant régulièrement, ce qui peut être intéressant en phase d'incertitude boursière. Cette flexibilité se retrouve dans le choix des stratégies de placement qui peuvent être actives, passives, responsables, sur mesure... en un mot, adaptées à la situation et aux souhaits de la commission de prévoyance de l'entreprise affiliée.

Se faire conseiller

Pour les employeurs comme les employés, chaque situation demande d'être analysée pour opérer les meilleurs arbitrages. Se faire accompagner par un expert en prévoyance indépendant vous aidera à prendre les bonnes décisions.

Etat des lieux de la prévoyance en Suisse

Trois faits principaux expliquent la situation de la prévoyance aujourd'hui.

Tout d'abord, **la longévité** continue d'augmenter en Suisse. Une bonne nouvelle, certes, mais qui a pour conséquence la baisse des rentes vieillesse. « *En 2021, pour la première fois de son histoire, le taux de conversion sur les avoirs LPP fixé par les assureurs était plus bas que le taux légal (pour mémoire, 6,8 %)* », explique Jean-François André, Directeur du courtage LPP chez Swiss Risk & Care.

Ensuite, **les rendements des obligations** restent bas, provoquant un déficit sur le 2^e pilier.

Enfin, **les échecs successifs des réformes AVS et LPP** de ces dernières années ont entraîné un épuisement des solutions.

Face à cet état des lieux, Jean-François André rappelle la bonne santé de l'AVS dont le Fonds de Compensation s'élève à près de CHF 39 milliards à fin 2021. Les caisses de pension disposent d'un taux de couverture moyen de plus de 117 % (soit plus de CHF 170 milliards de réserve, en plus de leurs provisions pour rentes) ce qui, là aussi, témoigne d'une grande solidité.

